

Déménagement du Territoire et Développement Durable de l'Hypocrisie

L'Exemple de la Chouette Chevêche sur la LGV-TGV-Autoroute Sud Europe-Atlantique (2012)

<http://www.lgv-sea-tours-bordeaux.fr/engagements-durables/protection-des-especes/la-chouette-cheveche-2>

Engagements durables

- Eau et milieux aquatiques
- Protection des espèces
- Acoustique
- Développement économique
- Emploi

Nos fondations

- Fondation Bio-diversité

La chouette chevêche

C'est une espèce plutôt nocturne, mais pouvant aussi être active de jour ; de plus, elle se perche assez fréquemment à découvert en journée. La Chevêche d'Athéna est une espèce sédentaire. Elle niche dans une cavité, le plus souvent dans un arbre ou un bâtiment, mais aussi au sol, dans un muret, un nichoir ou des crevasses de falaises. Elle réutilise chaque année le même nid. Elle pond 3-5 oeufs en avril-mai. L'incubation dure 27-29 jours. La longévité maximale connue est d'environ 16 ans.

Les densités sont généralement de l'ordre de 0.5 / 1 couple par km², mais peuvent être localement plus élevées. Elle est parfois absente de secteurs a priori favorables.

La Chevêche d'Athéna habite les zones tempérées du Paléarctique, le Moyen-Orient, l'Afrique du nord et de l'est. **En France, elle est présente sur tout le territoire**, à l'exception de la Corse.



La chouette chevêche

Nom vernaculaire : Chevêche d'Athéna

Nom scientifique : Athene noctua (Scopoli, 1769)

Classification : Oiseaux, Strigiformes, Strigidés

Description :

La Chevêche d'Athéna (ou *Chouette chevêche*) est un rapace de petite taille : 23-27 cm de longueur, 50-57 cm d'envergure.

Elle est trapue, avec une grosse tête, une queue courte et d'assez longues pattes. Les yeux sont jaunes. Les pattes et les doigts sont couverts de plumes blanchâtres. Les bords des disques faciaux, le tour du bec et les sourcils sont blancs. Le dessus est gris-brun avec des taches blanches, fines sur la tête, plus grossières sur les ailes et le dos. La poitrine et le ventre sont blanchâtres avec de larges stries gris-bruns. La queue est gris-brun, barrée de blanc.

Régime alimentaire :

La Chevêche d'Athéna se nourrit principalement de micromammifères, de vers, d'insectes (coléoptères, orthoptères, etc...) et d'oiseaux.

Quelles sont les menaces pour cette espèce protégée ?

Dans les années 1960, l'utilisation des pesticides constituait l'une des principales causes de régression. Cette menace est encore d'actualité sachant que la forte proportion d'insectes dans le régime de la Chevêche la rend particulièrement vulnérable.

La modification des campagnes, notamment la mise en culture des prairies, l'arrachage des vergers, le remembrement (disparition des vieilles haies et des arbres têtards, etc.), etc., entraînent actuellement une disparition des sites de nidification et une diminution de la ressource alimentaire.

Les poteaux téléphoniques creux ont constitué dans un passé récent une importante source de mortalité (la plupart sont maintenant obturés).

La circulation routière continue d'être néfaste à l'espèce. Tous ces impacts sont majorés par les effets de la fragmentation des populations.

Dans le cadre du projet SEA, les impacts génériques sont notamment dus à la **phase de déboisements et de diagnostics archéologiques** :

- Destruction d'habitats de reproduction (boisements, haies) et dégradation d'habitats de recherche alimentaire.
- Dérangement en phase de déboisement.

Impacts génériques supplémentaires **en phase de construction et d'exploitation de l'infrastructure** :

- Destruction d'habitats de recherche alimentaire ;
- Dérangement en phases travaux et d'exploitation ;
- Risque de mortalité en phase d'exploitation.

Les mesures de protection de l'espèce

Les statuts juridiques

- **Un Statut mondial :**
Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) – Préoccupation mineure (LC).
- **Un Statut européen :**
Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/09/1979, Berne).
- **Un statut national :**
Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) – Préoccupation mineure (LC).
- **Un statut régional :** Espèce protégée par l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 10/05/2007). Espèce et habitat protégés.
Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) - Préoccupation mineure (LC).
- **Un statut régional :**
Centre : espèce déterminante de ZNIEFF (Diren Centre, 2003).

Poitou-Charentes : espèce déterminante de ZNIEFF (Jourde & Terrisse, 2001), liste rouge régionale : en déclin (Rigaud & Granger, 1999).
Aquitaine : espèce déterminante de ZNIEFF (CSRPN Aquitaine, 2007).

La chouette chevêche fait partie des onze espèces animales directement impactées par la LGV et concernées par un **Plan National d'Actions** (outil visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier).

Après tout ça. Ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient !!

Voici donc les mesures de nos Technocrates-Écolos :

Les mesures mises en oeuvre en faveur de l'espèce, dans le cadre du projet SEA :

D'une manière générale, dès lors que des habitats d'espèces protégées ou des milieux naturels sensibles sont concernés par le projet, des mesures adaptées sont mises en oeuvre en phase chantier (y compris phases déboisement et archéologie) ainsi qu'en phase exploitation afin d'éviter, réduire et compenser les impacts temporaires environnementaux. Les espèces protégées concernées par la ligne font également l'objet de surface de compensation financées par le concessionnaire. C'est le cas de la chouette chevêche.

Exemples de mesure mises en place :

- Limitation des travaux de nuit.
- Réalisation des déboisements entre septembre et mars, hors période de reproduction de l'espèce.

Si il en reste quelques unes.. !!

Et maintenant...

Avec le TGV, l'autoroute ...et pourquoi pas un aéroport international..HQE bien sûr !!!

<http://www.vinci-autoroutes.com/travaux-a10-a85-lgv-tours-bordeaux-@/765/view-766-category.html>



LE PROJET

2012 – 2015 : Un chantier d'envergure



La LGV Sud Europe-Atlantique, longue de 302 km, sera mise en service en 2017.

Les travaux d'infrastructure et de génie civil seront réalisés

entre 2012 et 2015, avant les travaux d'équipements ferroviaires et les essais de la ligne.

Le chantier de la LGV SEA croise en 24 points les autoroutes A10 et A85.

[Lire la suite ►](#)

La Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe-Atlantique, longue de 302 km, sera mise en service en 2017. Les travaux d'infrastructure et de génie civil seront réalisés entre 2012 et 2015, avant les travaux d'équipements ferroviaires et les essais de la ligne. Le tracé de cette future ligne à grande vitesse croise en 24 points celui des autoroutes A10 et A85.

2012 – 2015 : Un chantier d'envergure

Chantier majeur d'aménagement du territoire, la construction de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique constitue un nouvel atout pour renforcer le développement de la façade Atlantique.

Reliant le Nord de l'Europe à la péninsule ibérique, la future ligne à grande vitesse ainsi que les autoroutes A10 et A85 constituent des axes structurants au service d'une mobilité durable, tant individuelle que collective.

Au cœur des régions Centre, Poitou-Charentes et Aquitaine, leurs tracés se suivent et s'entrecroisent. Autant d'incidences qui entraîneront des modifications de circulation sur les autoroutes A10, A85 et à proximité de plusieurs échangeurs desservant les territoires.

Pour accompagner ses clients pendant ce chantier d'envergure programmé jusqu'en 2015, VINCI Autoroutes s'engage à les tenir informés, en continu.



Travaux ferroviaires de la LGV le long de l' A85



Travaux ferroviaires de la LGV le long de l' A10

*Un projet, dont **Vinci** est bien entendu le concessionnaire, dont le chantier est en cours depuis plusieurs mois. Les travaux ont lieu partout à la fois, des vallées magnifiques, en Charente et dans la Vienne, sont entièrement saccagées pour le bien-être des comptes de Vinci. Et tout ça, dans une indifférence quasi totale.*

Quand on habite dans la région, il n'y a pas beaucoup de kilomètres à faire pour aller constater l'ampleur des dégats.

*De même qu'il n'y a pas beaucoup de kilomètres à faire pour s'**attaquer directement à Vinci et à ses projets de mort.***

Le parcours est sur le site :

<http://www.lgv-sea-tours-bordeaux.fr/>

voir aussi :

<http://www.vinci-autoroutes.com/travaux-a10-a85-lgv-tours-bordeaux-@/765/view-766-category.html>

*Et on nous rassure sur l'opposition à cette LGV : il y a eu plusieurs **sabotages du chantier** en avril, août et octobre derniers, preuve que la ZAD est partout ! :*

Vandalisme sur le chantier LGV à Roulet-Saint-Estèphe : 14 engins à l'arrêt

Charente Libre, 17 avril 2012

Quatorze engins sur 15 stationnés vandalisés. Des câbles électriques et de graissage sectionnés. De la terre dans les réservoirs. Ce week-end, entre vendredi midi et dimanche après-midi, les engins œuvrant sur le chantier de la LGV, à Roulet, ont été victimes d'un raid de vandales. Bêtise gratuite ? Vengeance d'anti-LGV ?

Une enquête de gendarmerie a été ouverte, menée par la communauté de brigades de Blanzac et la brigade de recherches d'Angoulême.

Poitiers : Un incendie suspect vise le chantier de la LGV

La Nouvelle République, 29/08/2012

C'est un chantier particulièrement sensible, celui de la Ligne à grande vitesse (LGV), qui a été frappé par un incendie suspect.

Il est 6h25, hier matin, quand des ouvriers qui se trouvent dans des cabanons de chantier entendent des détonations. Quand ils sortent, ils voient un gros engin de terrassement en flammes. Les pompiers sont immédiatement prévenus. Une quinzaine d'hommes sont envoyés sur place. Le feu a eu le temps de se propager aux deux camions benne qui étaient garés juste à côté de l'engin de terrassement.

Vandalisme en Charente en avril

Les trois véhicules qui bordaient l'actuelle ligne de chemin de fer, en contrebas du secteur de La Folie, ont été entièrement carbonisés. La police s'est rendue sur les lieux après l'intervention des pompiers. Le groupement Cosea en charge de la construction de la LGV a annoncé, hier matin, son intention de porter plainte. La thèse de l'incendie criminel ne fait guère de doute.

Reste à savoir quelles sont les motivations du ou des incendiaires. Une enquête a été ouverte pour le déterminer. Un expert a été mandaté par le parquet afin d'établir de quelle manière le feu a été déclenché. Il devait se rendre sur les lieux, hier, dans l'après-midi. Cosea s'en tient aux recommandations de la préfecture et du parquet qui préconisent une communication limitée sur le sujet. Si le chantier compte de nombreux opposants, ils ne sont pas forcément résolus à choisir la voie criminelle.

C'est le premier incident de ce type relevé dans le département, confirme Cosea. Jusqu'à maintenant, ce sont surtout les voleurs de carburant qui occupaient le groupement à cause des très nombreux engins stationnés le long du tracé.

En revanche, à Roulet, en Charente, quatorze engins de chantier de la LGV avaient été victimes d'actes de vandalisme en avril dernier : des câbles électriques et de graissage avaient été sectionnés.

Curieusement, l'incendie survenu à Poitiers ne s'est pas produit au cœur de la nuit mais à une heure où le chantier est déjà occupé par les premiers ouvriers. Un chantier certes bordé de palissades, surveillé par un système vidéo et des patrouilles, mais pas totalement étanche.

L'incendie des trois engins n'a pas empêché le travail de se poursuivre.

Incendies sur un chantier : le mystérieux précédent de la déviation de Fleuré

En novembre 2009, une douzaine d'engins de chantier de la déviation de Fleuré étaient visés lors d'une opération de sabotage particulièrement bien menée. Un dispositif incendiaire artisanal et efficace avait alors été retrouvé à côté de dix-sept engins. Douze avaient pris feu ; sept avaient été entièrement détruits, cinq endommagés. Mais, après un an et demi d'enquête, de très nombreuses auditions et analyses, l'examen de nombreuses pistes, l'affaire était restée mystérieuse. La justice avait clos le dossier faute d'élément probant. Personne n'avait pu être mis en cause. Les motivations de l'opération n'avaient pas plus été éclaircies. Ce sabotage au préjudice énorme, alors évalué à environ 2,5 M€, était resté un cas unique et isolé.

LGV à Clérac (17) : vandalisme sur des engins de chantier

Sud Ouest, 16/10/2012

Les dégâts sont importants pour le concessionnaire Lisea. Une plainte a été déposée

Des dégradations importantes ont été commises à Clérac, dans la nuit du lundi 8 au mardi 9 octobre, sur des engins de chantier travaillant sur les aménagements préalables à l'arrivée de la Ligne à grande vitesse.

Deux tractopelles de 50 tonnes et 20 tonnes ont été déplacés de leur stationnement et manipulés au milieu de camions tombereaux. Une cabine arrachée, l'autre toute cabossée, des tombereaux endommagés... les deux engins sont hors d'usage.

Le vandalisme s'est poursuivi plus loin, cette fois sur un tracteur à chenilles qui a servi à pousser un compacteur qui a fini en sandwich contre un autre tracteur à chenilles.

Laissé moteur tournant, il a fini par s'enfoncer de plusieurs dizaines de centimètres dans le sol meuble. Une pelle de 20 tonnes a également servi à tenter de le noyer sous du sable. Bref, les dégâts sont importants pour le concessionnaire Lisea. Plainte a été déposée et les gendarmes de Montguyon sont en charge de l'enquête. Des techniciens en investigations criminelles sont venus pour procéder à des relevés d'indices.



Des infos sur : <http://piecesetmaindoeuvre.com/> - <http://hors-sol.herbesfolles.org/> - <http://labrique.net/spip.php?page=recherche&recherche=tomjo> - <http://lesilencedesmachines.noblogs.org/>
Etc...